



Notre engagement

*pour les élections du CSE,
et les 4 années qui suivent*

Sections ERAMET

N° 004 8 mars 2018

votons SM-TE !

Scrutin du 9 mars au 15 mars 2018

L'élection des membres du Comité Social et Economique (CSE) détermineront les syndicats habilités à négocier les accords d'entreprise au niveau de l'UES ERAMET RESEARCH/ERAMET INGENIERIE.

Les ordonnances travail de 2017 ont transformé le rôle des syndicats dans l'Entreprise

Le code du travail est réformé, nous en connaissons maintenant les termes. **Tout le monde a compris qu'il est réécrit par les DRH des grands groupes, pour faciliter le travail des DRH des grands groupes.** L'agilité des uns se fera sur la précarité des autres.

Une ère nouvelle s'ouvre désormais

Nouveau code du travail, nouveau dialogue social. La généralisation du *Comité Social et Economique (CSE)* donne le coup de grâce aux instances officielles qui régissaient le « dialogue social » dans l'Entreprise : comme le *Comité d'Entreprise (CE)*, ou la *Délégation Unique du Personnel (DUP)*.

Une ère nouvelle s'ouvre chez ERAMET : nos élections pour la représentation du personnel du 9 mars au 15 mars sont l'occasion d'un grand renouveau.

C'est dans ce contexte que les candidats du syndicat SM-TE, soucieux de la communauté de travail et du devenir du Groupe ERAMET, se présentent pour renouveler la représentation du personnel confisquée depuis trop longtemps.

Pour que les changements engagés par la loi El-Khomri et aggravés par les ordonnances travail de Président Macron, porteur de renouveau autant que de menaces, ne se transforment pas en grande catastrophe pour le salarié, celui-ci doit faire le bon choix lors de l'élection du CSE.

Le contrôle des syndicats, soit par les salariés soit par le patronat, est un enjeu crucial à court terme.

Le syndicat SM-TE a fait le choix délibéré de dépendre uniquement de ses adhérents, en s'interdisant de percevoir tout subside des employeurs, au point de l'inscrire au cœur de ses statuts fondateurs sans méconnaître pour autant le *bien commun* de l'entreprise qui est avant tout une communauté de travail.

Le SM-TE a ouvert ses listes aux candidats et aux candidates qui conçoivent la représentation du personnel comme un service aux autres.

Que fera le syndicat SM-TE lorsqu'il aura obtenu sa représentativité ?

- Le SM-TE informera les salariés de l'ouverture de la négociation d'un accord,
- Le SM-TE rendra compte de la négociation à chaque étape (sauf informations réellement confidentielles),
- Le SM-TE consultera les salariés avant toute décision de signer ou non un accord.

L'engagement des candidats SM-TE :

- Restaurer le déroulement d'une R&D pérenne et efficace,
- Restaurer la Solidarité ETAM/Cadres/Direction,
- Restauration de la valeur des Métiers et des Compétences,
- Restauration d'une collégialité.

Votons SM-TE !

Vous adhérez à notre action ? Soutenez-la et devenez membre SM-TE

Pour permettre au plus grand nombre de se réapproprier le syndicalisme, le syndicat SM-TE s'oblige dans ses statuts à être financé uniquement par ses adhérents pour garantir d'être sous leur contrôle et au service de leur représentation, et s'interdit tout financement d'origine patronale ou politique.

Bulletin d'adhésion et de soutien : www.travaillonsensemble.org cotisation annuelle : 30 à 50 €

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Contact : 06.98.05.13.80 sm-te@travaillonsensemble.org www.travaillonsensemble.org